



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières

Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe

Commune Oti Sud 1

PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUE

PCC Elaboré en	Janvier 2026
Contingences couvertes	Inondation, Tempêtes/Vents violents, conflits inter communautaires
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Décembre 2028



Sommaire

Liste des acronymes	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des figures	iv
Introduction	1
1 PROFIL DE LA COMMUNE	2
1.1 Cadre biophysique et administratif	2
1.1.1 Localisation et relief de la commune	2
1.1.2 Hydrographie.....	2
1.1.3 Climat.....	2
1.1.4 Végétation et faune.....	2
1.1.5 Sols.....	3
1.1.6 Organisation administrative	3
1.2 Cadre socio-économique	3
1.2.1 Évolution de la population	3
1.2.2 Activités socio-économiques.....	3
1.3 Cartographie des aléas.....	4
Alea 1 : inondations	4
Alea 2 : vents violents.....	5
Alea 3 : incendies.....	5
Alea 4 : feux de végétation	5
Alea 5 : conflits intercommunautaires	5
Alea 6: épidémies/ épizooties/épiphyties.....	5
Alea 7: sécheresse	6
Alea 8 : Débordement de la crise du sahel	6
2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES	7
3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS.....	8
3.1 Définition des scénarii.....	8
3.1.1 Contingence 1 : inondations	8
3.1.2 Contingence 2 : tempêtes/vents violents	8
3.1.3 Contingence 3 : conflits intercommunautaires.....	9
3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles	9

3.2.1	Cas de la contingence 1 : inondations	9
3.2.2	Cas de la contingence 2: Tempêtes/vents violents	10
3.2.3	Cas de la contingence 3 : conflits intercommunautaires	10
4	CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE.....	10
4.1	Capacités des acteurs d'intervention	10
4.2	Hypothèses de planification	14
4.2.1	Hypothèses de planification de la contingence 1 : inondations.....	14
4.2.2	Hypothèses de planification de la contingence 2 : tempêtes/vents violents.....	15
4.2.3	Hypothèses de planification de la contingence 3 : conflits intercommunautaires	16
5	PLAN DE REPONSE	17
5.1	Plan de réponse de la Contingence 1 : inondations	17
5.2	Plan de réponse de la Contingence 2 : tempêtes/vents violents	18
5.3	Plan de réponse de la Contingence 3 : conflits intercommunautaires	19
6	BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE.....	21
7	COORDINATION ET GESTION DES URGENCES	21
	Conclusion	22
	Annexes	23
	Annexe 1 : Glossaire	23
	Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux inondations	24
	Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux tempêtes/vents violents.....	29
	Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse aux conflits intercommunautaires	33
	Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires	39

Liste des acronymes

ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
ANADEB	: Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base
CIPLEV	: Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
COSO	: Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée
CRT	: Croix Rouge Togolaise
CSP	: Corps des Sapeurs-Pompiers
DHAB	: Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DPS	: Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	: Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
HI	: Humanité Inclusive
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
MSGFPE	: Ministère de la Solidarité, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
MATGLAC	: Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MDATEA	: Ministère Délégué de l'Aménagement du territoire, chargé de l'eau et de l'Assainissement
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MERFPCCC	: Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique
MSHPCSUA	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique, de la Couverture Sanitaire Universelle et des Assurances
MS	: Ministère de la Sécurité
MDMATCTPI	: Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire Chargé des Travaux Publics et des Infrastructures
OCDI	: Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	: Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAF	: Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCC	: Plan Communal de Contingence
PCIA	: Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PDC	: Plan Communal de Développement
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PEM	: Prise en Charge Médicale
PEP	: Poste d'Eau Potable
PNC	: Plan National de Contingence
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRC	: Plan Régional de Contingence
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNU	: Système des Nations Unies
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WANEP	: Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités	7
Tableau 3 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune	11

Liste des figures

Figure 1 : Carte des aléas de la commune	6
Figure 4 : Schéma de la coordination	21

Introduction

La région des savanes fait face aux effets dévastateurs de divers aléas aussi bien d'origine naturelle qu'anthropique. La fréquence de survenue de ces aléas ainsi que leurs impacts sont accrus depuis quelques années du fait des changements climatiques qui entraînent de plus en plus d'événements hydrométéorologiques extrêmes tels que les inondations, les vents violents, les tempêtes, les fortes chaleurs, les séquences sèches, etc. A cela s'ajoute les conflits intercommunautaires, les incendies, les feux de végétation, le débordement de la crise du Sahel, etc. Cette situation est quasiment vécue par toutes les communes de la région, notamment celle de l'Oti Sud 1.

On assiste ainsi, à des situations d'urgences occasionnant d'importants dégâts matériels et des pertes. Par exemple la commune a enregistré 499 438 sinistrés de divers aléas de 2020 à 2024 selon le rapport analyse des données (ADD) de l'ANPC. L'impact croissant de ces situations auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités de toutes natures représentent une menace constante sur la vie et les moyens de subsistances des populations sapant ainsi les efforts de développement de la commune.

Face à ces situations, le pays dispose d'un plan national de contingence (PNC) qui est décliné depuis 2021 en cinq (05) plans régionaux de contingence (PRC) pour prendre en compte les besoins particuliers de chaque région et garantir que les dispositions soient prises en anticipation d'une éventuelle situation d'urgence et de catastrophes.

Dans le souci de mieux prendre en compte les réalités locales des communautés à la base dans le contexte actuel de la décentralisation, il est nécessaire de décliner ces plans régionaux en plans communaux de contingences (PCC). Outil de planification de préparation et de réponse coordonnée, le PCC met les acteurs d'intervention d'urgence dans une synergie d'actions pour une meilleure gestion des situations d'urgence et de catastrophes en vue d'éviter ou réduire les retards, les duplications, voire les omissions.

Le présent PCC est celui de la commune Oti Sud 1 élaboré et validé par les acteurs clés de Réduction des risques de catastrophes (RRC) sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Il s'articule autour de sept (07) points à savoir : le profil de la commune, la hiérarchisation des risques, les scénarii et cas de contingence des aléas retenus, les capacités de résilience de la commune, le plan de réponse, le budget, la coordination et la gestion des urgences.

1 PROFIL DE LA COMMUNE

1.1 Cadre biophysique et administratif

1.1.1 Localisation et relief de la commune

Localisation : La commune Oti-Sud 1 est située à environ 115 Km au sud de la ville de Dapaong dans la région des savanes et a pour chef-lieu Gando. Elle est l'une des deux communes de la préfecture de l'Oti Sud et s'étend sur 1 459 Km². Elle est limitée au Nord par les communes Oti 2, Kpendjal 1 et Kpendjal Ouest 2, au Sud par la commune de la Kéran 1, à l'Est par les communes de Cobly et Boukoumbé (Bénin) et à l'Ouest par les communes Oti-Sud 2 et Oti 1.

Relief : Le relief de la commune est essentiellement marqué par la plaine sédimentaire de l'Oti. Il est peu escarpé et les altitudes varient entre 200 et 230 m. C'est une plaine assez monotone, caractérisée par des pentes très faibles.

1.1.2 Hydrographie

Le réseau hydrographique de la commune est assez dense et constitué essentiellement des eaux de surface et des eaux souterraines. Pour ce qui est des eaux de surface, la commune est traversée par deux principaux cours d'eau : l'Oti et le Koumongou. On compte également plusieurs mares telles que : la mare aux hippopotames de Tontondi et de Tchamonga et une retenue d'eau dans le canton de Gando. Outre ces atouts, on dénombre aussi des zones de marécages qui forment avec les rivières un précieux écosystème dénommé "zones humides".

1.1.3 Climat

La commune Oti Sud1 jouit d'un climat de type soudano-guinéen avec deux saisons: une saison sèche qui va de novembre à mai, accentuée en janvier et février par le harmattan et une saison de pluie qui s'étend de juin à octobre, avec un maximum de pluviométrie en août. La pluviométrie annuelle moyenne tourne autour de 1000 mm avec d'importantes variations interannuelles et une mauvaise répartition spatiale. Les températures sont généralement élevées. En saison sèche, elles varient entre 17°C et 39°C alors qu'en saison de pluies, elles oscillent entre 22°C et 34°C.

1.1.4 Végétation et faune

Oti Sud 1 est dominé par la savane arborée soudano-guinéenne. On note également des savanes arbustives, arborées et boisées, une forêt galerie et une prairie marécageuse. La pression humaine et le passage répété de gros bétails provoquent la dégradation continue du couvert végétal et la disparition de certaines espèces.

L'écosystème de la commune Oti Sud 1 est propice à l'existence d'une grande diversité d'espèces animales, notamment les grands mammifères, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens, les poissons et des arthropodes. Ainsi, on y rencontre une diversité d'espèces animales protégées par la réserve de faune de Oti-Kéran. Aujourd'hui, l'action humaine perturbe fortement cette faune et on note la diminution de l'effectif de certaines espèces voire leur disparition.

1.1.5 Sols

La commune Oti Sud1 regorge des sols ferrugineux tropicaux lessivés peu profonds comme la plupart des sols de la partie septentrionale du Togo. Sa pédologie est peu variée et marquée par trois (3) principales formations : sols ferrugineux tropicaux sur grès qui occupent plus de 80% du territoire communal, sols à gley sur alluvions et sols marécageux.

1.1.6 Organisation administrative

Oti Sud1 est constituée de 4 cantons à savoir : Gando, le chef-lieu de la commune, Tchamonga, Mogou, et Sagbiébou. Le canton de Gando est composé de dix-huit (18) villages, Sagbiébou vingt (20), Tchamonga dix-huit (18) et Mogou trente-deux (32), soit au total quatre-vingt-huit (88) villages.

1.2 Cadre socio-économique

1.2.1 Évolution de la population

Selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 5), la population de la commune Oti Sud1 est de 106 052 habitants dont 51 610 hommes et 54 442 femmes. Elle a connu une évolution considérable par rapport à 2010.

Densité et répartition spatiale de la population : Oti Sud1 a une densité moyenne de 53 hbts/km² avec une population inégalement répartie entre les différents cantons : Gando (41 374 hbts), Tchamonga (13 866 hbts), Mogou (30 442 hbts) et Sagbiébou (20 370 hbts) (RGPH5).

Litiges : la mobilité du bétail et le foncier constituent les principales causes de litiges dans la commune. Ces litiges opposent souvent les agriculteurs et bouviers transhumants du fait du non-respect des couloirs et périodes de transhumance définis et les deux grandes tribus (Gamgam et Tchokossi) qui se réclament des droits de propriétés sur des parcelles de terres cultivables.

Mouvements migratoires : la commune Oti Sud1 est marquée par des mouvements migratoires qui se font vers l'intérieur et l'extérieur du pays. Le phénomène touche plus les élèves et les bacheliers qui, pour des raisons d'études se déplacent vers les villes telles que : Mango, Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé, Lomé, etc. La migration vers l'extérieur du pays concerne quant à elle les jeunes (filles comme garçons) qui vont pour la plupart vers le Nigéria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, la Guinée Conakry etc. en quête d'emploi. Toutefois, il faut noter que la commune reçoit en retour des migrants saisonniers dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et du commerce.

1.2.2 Activités socio-économiques

Les principales activités sur lesquelles se repose l'économie de la commune Oti Sud 1 sont : la pêche, l'agriculture, l'élevage, le commerce, le transport et l'artisanat.

Production agricole : l'agriculture est l'activité principale économique de la commune. Elle est exercée par une grande partie de la population qui met à profit aussi bien les terres fermes que les bas-fonds. Les céréales (maïs, riz, sorgho, mil, etc.), les légumineuses (soja, niébé,

voandzou, arachide, sésame), les tubercules (igname, patate douce, manioc, etc.) et les productions maraichères (melon, pastèque, tomate) sont les espèces les plus cultivées. Le secteur agricole bénéficie également de la mise place des zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) pour accroître la production.

Production animale : cette activité est plus ou moins développée dans la commune et demeure traditionnelle. Elle se pratique avec les moyens rudimentaires en association avec l'agriculture. La production animale concerne les bovins, les petits ruminants (ovins et caprins), la volaille, les porcins. La pêche quant à elle se pratique sur le fleuve Oti et ses affluents et constitue une activité pourvoyeuse de poissons d'eau douce. Cette production est à la fois destinée à la consommation et à la commercialisation.

Production artisanale : l'artisanat est exercé par certains habitants comme une activité principale ou en association avec d'autres. Les principales activités rencontrées sont : la scierie, la couture, la menuiserie (bois et aluminium), la maçonnerie, la forge, la peinture, la mécanique, la coiffure, la soudure, la plomberie, le tissage, la tapisserie, la sculpture, etc. Les acteurs de ce secteur produisent des biens et services destinés à répondre aux besoins des populations rurales. On note également la réparation des moyens de transport et de communication, la fabrication des matériaux agricoles ainsi que la transformation des produits agricoles tels que le niébé et le soja à petite échelle.

Commerce : le commerce est caractérisé par la vente des produits agricoles, de pêche, du bétail, et l'achat des produits manufacturés de première nécessité. L'achat des pièces détachées pour la réparation des vélos et vélomoteurs occupe aussi une frange de la population. Les femmes représentent une grande partie des acteurs des marchés. Il existe plusieurs infrastructures marchandes dans la commune telles que les marchés de Gando et de Sagbiébou, Takpapiéni, Mogou et Tchamonga.

Production industrielle : la commune dispose de plusieurs sites d'extraction de sable et de gravier. Huit (08) sites importants ont été identifiés, dont un (01) à Tchamonga, quatre (04) à Mogou, deux (02) à Sagbiébou et un (01) à Gando. On note également quelques unités de production d'eau minérale à l'instar de djirma.

1.3 Cartographie des aléas

La commune Oti Sud 1 est confrontée à certains aléas qui représentent des risques de catastrophes pour les habitants et leurs biens ainsi qu'aux infrastructures socio collectives. Les aléas souvent rencontrés sont les inondations, vents violents, feux de végétation, incendies, conflits intercommunautaires, épidémies/épizooties/épiphyties, sécheresse, débordement de la crise du sahel, etc.

Alea 1 : inondations

L'inondation est le premier aléa récurrent et dévastateur en termes de dégâts enregistrés dans la commune. Elle est causée par d'abondantes pluies suivies de crues de la rivière Oti et de ses affluents d'août à octobre qui entraînent la submersion des terres. Elle entraîne d'importants dégâts tels que l'inondation des cultures et maisons, la perte des biens, la prolifération des maladies hydriques, l'endommagement des pistes et la perturbation des activités socio-économiques (éducation, santé, marché etc.). Au-delà des impacts négatifs, les inondations

offrent certains avantages : la fertilisation des terres basses par l'apport des alluvions, l'accroissement des revenus des passeurs et l'abondance de poissons. En 2024, la commune a enregistré 498 sinistrés d'inondation (Rapport ADD, ANPC).

Alea 2 : vents violents

La commune enregistre des vents violents, souvent accompagnés de pluies. Ce sont des phénomènes ponctuels qu'on enregistre en début et fin des saisons de pluies. Tout comme les inondations, la fréquence de survenue et les dégâts occasionnés par les vents violents s'accroissent ces dix dernières années. Les dégâts occasionnés sont : le décoiffement, l'écroulement des maisons et des infrastructures socio collectives et l'averse des cultures. Malheureusement l'on enregistre des blessés et quelques fois des pertes en vies humaines. La situation géographique, le déboisement, la mauvaise affectation des terres, les pratiques agricoles inadaptées, la qualité des matériaux et des techniques de construction sont les facteurs de vulnérabilités qui induisent autant d'impacts sur les populations. Entre 2020 et 2024, la commune a enregistré 435 sinistrés de vents violents (Rapport ADD, ANPC).

Alea 3 : incendies

Il est caractérisé par son pouvoir à s'étendre rapidement et ses conséquences destructrices tant sur l'environnement dans lequel il évolue que sur les êtres vivants. Ce phénomène se produit dans Oti Sud 1 et a souvent pour cause des installations électriques défectueuses ou surchargées, des sources de chaleur encombrées, les feux de cuisson, les feux criminels, etc. Le stockage et la vente illicite des produits inflammables sont des facteurs aggravant les risques d'incendies. De 2023 à 2024, la commune a enregistré 21 cas d'incendies (Statistiques du CSP).

Alea 4 : feux de végétation

La commune enregistre chaque année des cas de feux de végétation occasionnant parfois d'importants dégâts. Ils sont surtout enregistrés pendant la saison sèche et sont dus aux feux de chasse, aux feux de régénération du couvert végétal, aux feux de brousse tardifs, aux feux criminels et au manque de pare feu. Entre 2023 et 2024, la commune a enregistré 14 cas de feux de végétation (Rapport ADD, ANPC)

Alea 5 : conflits intercommunautaires

Les conflits intercommunautaires dans Oti Sud 1 sont récurrents et sont essentiellement liés au foncier et à la mobilité du bétail. Les conflits liés au foncier sont les plus importants en termes d'impacts. Survenant autrefois de manière sporadique, ils sont devenus de nos jours un phénomène récurrent et presque permanent avec plus d'ampleur au démarrage de chaque campagne agricole pratiquement dans tous les cantons de la commune. S'agissant des conflits liés à la mobilité du bétail, ils sont dus au non-respect de la période et des couloirs de mobilité et la sédentarisation de certains bouviers qui engendrent des conflits entre agriculteurs et éleveurs causant d'énormes dégâts sur le plan social, environnemental et économique.

Alea 6: épidémies/ épizooties/épiphyties

Oti Sud1 enregistre des séries de suspicions de maladies à potentiel épidémique telles que : la rougeole (62 cas confirmés de 2020 à 2024), la paralysie flasque aigue (PFA la méningite (32

cas de 2020 à 2024), le syndrome grippale et l'infection respiratoire aiguë sévère (IRAS). Elle a également enregistré 18 cas de Corona Virus (COVID-19) depuis 2020.

L'existence des épizooties de charbon bactérien, de peste porcine africaine et des petits ruminants, de pseudo-peste aviaire ainsi que des épiphyties de chenille légionnaire d'automne constitue un risque majeur pour la population

Alea 7: sécheresse

La sécheresse est un phénomène naturel et temporaire caractérisée par des hauteurs de précipitations inférieures à la moyenne. Dans la commune, elle se manifeste par des interruptions temporaires de pluies au cours de la saison des pluies (poches de sécheresse). Elle a pour conséquences le dessèchement des cultures déjà mise en place et le tarissement de certains cours d'eau ou mares. Cette situation oblige les agriculteurs à reprendre des semis de cultures déjà mis en place entraînant ainsi des dépenses supplémentaires. La sécheresse favorise aussi l'apparition de certains insectes ravageurs dans la commune.

Alea 8 : Débordement de la crise du sahel

Le débordement de la crise du Sahel est caractérisé par des attaques des groupes armés non étatiques entraînant des dégâts matériels importants, de nombreux blessés, des pertes en vies humaines et des milliers de personnes déplacées et réfugiés. Aujourd'hui, cette crise est une réalité dans la région des savanes et dans la commune Oti Sud1 qui accueille dans ce contexte des personnes déplacées et subit de ce fait une pression sur ses ressources naturelles. En 2023, la commune a enregistré 944 déplacés (Rapport ADD, ANPC).

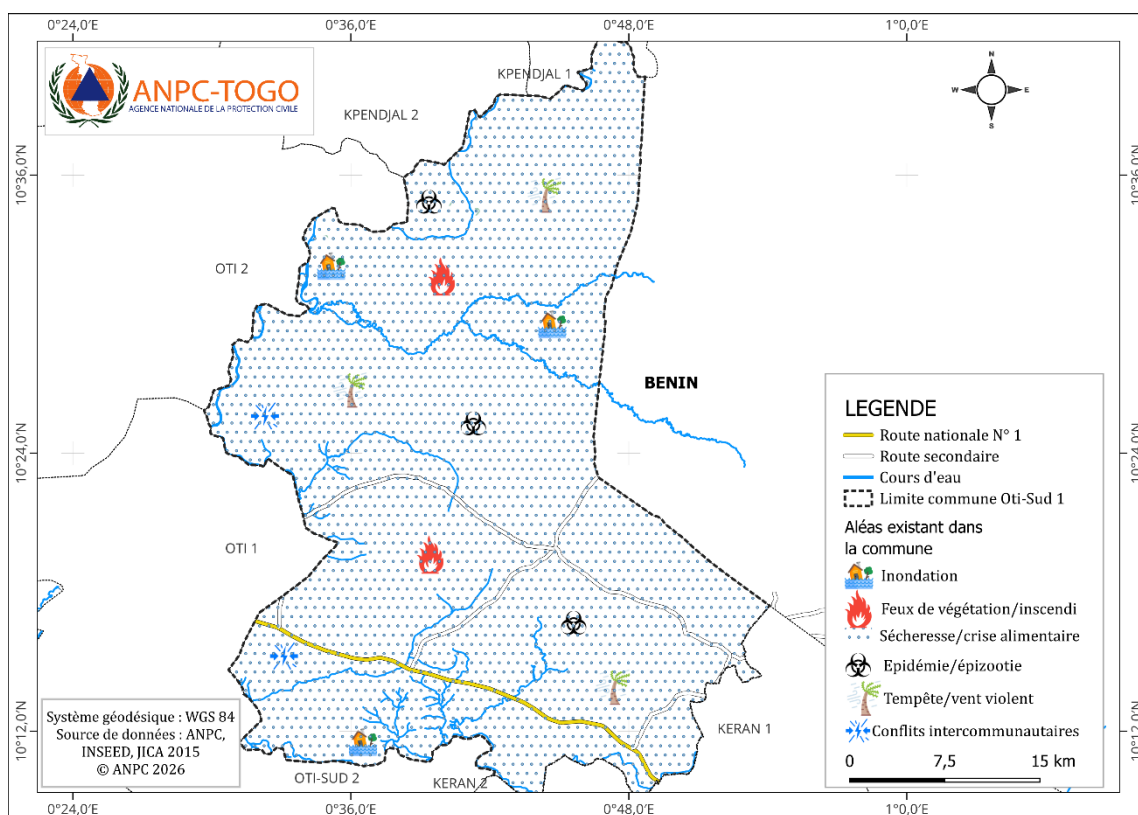


Figure 1 : Carte des aléas de la commune

2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Selon les analyses de la cartographie des aléas, il apparaît que les aléas majeurs identifiés actuellement sont les suivants : les inondations, tempêtes/vents violents, feux de végétation/incendies, conflits intercommunautaires, le débordement de la crise du Sahel, épidémies/épizooties/épiphyties et la sécheresse/crise alimentaire.

La méthode d'hiérarchisation utilisée consiste à calculer dans un premier temps la sévérité de chaque aléa sur une période donnée (au moins 5 ans). Les aléas sont ensuite hiérarchisés sur la base de la valeur de leurs sévérités. La sévérité est obtenue par le produit de la valeur de la probabilité et celle de l'impact comme suit : Sévérité = Probabilité x Impact.

La probabilité est estimée sur la base de la fréquence de survenue de l'aléa sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte).

L'impact est une estimation des pertes potentielles sur la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés. La mesure de l'impact se fait sur la base de plusieurs indicateurs selon l'aléa considéré. Une note est affectée à chaque indicateur sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte). Les valeurs des indicateurs sont ensuite agrégées pour disposer de la valeur de l'impact.

Les résultats de la hiérarchisation des aléas se présentent dans le tableau (No1) ci-dessous.

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités

Aléas	Probabilité de survenue	Impact	Sévérité	Rang
Inondations	3	3	9	1 ^{er}
Tempêtes/vents violents	3	3	9	2 ^{eme}
Conflits intercommunautaires	2	3	6	3 ^{eme}
Sécheresse/crise alimentaire	3	2	6	4 ^{eme}
Feux de végétation/incendies	1	2	2	5 ^{eme}
Débordement de la crise du sahel	1	1	1	6 ^{eme}
Epidémies/Epizooties/Epiphyties	1	1	1	7 ^{eme}

A l'issue de la hiérarchisation, les trois principales contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois, se présentent dans l'ordre suivant : Inondations, Tempêtes/vents violents, et conflits intercommunautaires.

3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS

3.1 Définition des scénarii

3.1.1 Contingence 1 : inondations

Meilleur cas	De rares localités de la commune connaissent des pluies régulières qui n'occasionnent pas de dégât matériel ni de perte en vies humaine.
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des pluies entraînant des inondations. Ces inondations occasionnent d'importants dégâts tels que l'écroulement des maisons et édifices, destruction de cultures, érosion et submersion de certaines voies perturbant les activités économiques.
Pire cas	La majorité des localités de la commune est touchée par des inondations, occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines (noyade et écroulement). Principalement on note la perte des animaux, la destruction des maisons, des récoltes, l'effondrement d'infrastructures socio-collectives et économiques. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une dizaine de blessés graves, cinq (05) morts et cent (100) sans-abris. Par ailleurs, on dénombre cent (100) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine et plusieurs hectares de champs sont inondés. Amplitude : 60 % du territoire de la commune Localisation : tous les cantons de la commune bordant le cours d'eau.

3.1.2 Contingence 2 : tempêtes/vents violents

Meilleur cas	Certaines localités de la commune connaissent des vents violents avec peu de dégâts.
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des tempêtes/vents violents. Ces vents occasionnent d'importants dégâts tels que le décoiffement et écroulement des habitations, l'averse des cultures, chablis et déracinement des arbres, encombrement des voies de circulation, destruction des poteaux électriques et téléphoniques, destruction de cultures, etc. On note également des sans-abri, des blessés graves voire des pertes en vies humaines.
Pire cas	Tous les cantons de la commune sont touchés par des vents violents accompagnés ou non de pluies, ravageant tout sur leur passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Principalement, on note la perte des animaux, la destruction des maisons, des cultures et récoltes, des infrastructures socio-collectives et économiques. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une soixantaine de blessés graves, une dizaine de morts et huit cents (800) sans-abris. Par ailleurs, on dénombre deux cents (200) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine. Amplitude : 70 % du territoire de la commune Localisation : Tout le territoire communal.

3.1.3 Contingence 3 : conflits intercommunautaires

Meilleur cas	Les cantons de la commune Oti Sud1 connaissent des conflits bien gérés
Cas probable	Certains villages de la commune connaissent des intrusions des bouviers dans les champs des agriculteurs, entraînant des altercations. Aussi, certaines communautés revendiquent des parcelles communes (conflits fonciers). Ces situations entraînent des altercations avec des conséquences mineures souvent réglées au niveau des chefferies et brigades de gendarmeries avec l'appui du CIPLEV, de la maison de justice et de la municipalité.
Pire cas	Plusieurs villages de la commune connaissent une recrudescence de la destruction des champs. Aussi, plusieurs communautés revendiquent des parcelles communes (conflits fonciers). Des conflits généralisés éclatent entre les éleveurs et agriculteurs, entre communautés ; des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines (05 décès), destruction des cultures (08ha), des récoltes (56t) et perte du bétail (30 têtes), incendie des habitations (10), fuite des bouviers (20 personnes), déplacés (400), la non exploitation de plusieurs hectares dus au cantonnement. Amplitude : 60 % du territoire de la commune Localisation : tous les cantons de la commune.

3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles

3.2.1 Cas de la contingence 1 : inondations

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Pluies récurrentes et abondantes ; Réduction de la visibilité ; Etendue de la pluie ; Obstruction des caniveaux ; dans des zones inondables ; Envahissement des habitations, routes, pistes et champs ; Réduction des parcelles cultivables et des pâturages.	Ecroulement des habitations et infrastructures socio collectives ; Nombreux sans abris ; Déplacement des populations ; Pollution d'eau ; Augmentation du coût de transport et des denrées ; Perte de plusieurs hectares de cultures ; Augmentation des cas de maladies diarrhéiques causant de plus en plus de décès ; Dégâts matériels ; Submersion et perturbations des axes routiers ; Perturbation des réseaux électrique et téléphonique ; Perturbation des services et écoles ; Ralentissement des activités socioéconomiques ; Blessés et perte en vies humaines ; Dévastation des cultures ; conflits entre agriculteurs et éleveurs.

3.2.2 Cas de la contingence 2: Tempêtes/vents violents

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Assombrissement de la nature en pleine journée, Grands nuages de poussière avec réduction de la visibilité, Tonnerre et éclairs, Variation brusque de la température ambiante, Vitesse élevée du vent.	Dévastation de couvert végétale, édifices et habitations, Plusieurs personnes sans-abris, Augmentation des cas de maladies respiratoires (méningite, asthme, pneumonie, etc.), Encombrement des axes routiers, Perturbation des réseaux électrique et téléphonique, Pollution d'eau et de l'air, Chablis des arbres et l'averse des cultures, Destruction de vivres et non vivres, Chavirement des barques et pirogues dans les rivières, Blessés et perte en vies humaines.

3.2.3 Cas de la contingence 3 : conflits intercommunautaires

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Mésentente entre les éleveurs et agriculteurs, Recrudescence des intrusions des bouviers dans les champs, Niveau de violence et de litige lié à l'accès aux ressources naturelles, diminution des ressources naturelles (pâturage, eau, terre), sous ou surévaluation des dégâts par les techniciens agricoles, Problème foncier.	Destruction des cultures et récoltes ; Destruction des habitations ; Blessés et pertes en vies humaines ; Perte du bétail ; Incendie des habitations ; Déplacés ; Cantonement ; Rupture des liens inter-ethniques (divorce...).

4 CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE

4.1 Capacités des acteurs d'intervention

Le plan local de réduction des risques de catastrophes prend en compte les actions de résilience pour réduire substantiellement la vulnérabilité de la commune face aux risques majeurs. Ce plan renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la municipalité en matière de RRC. Il décline les actions prioritaires notamment, la compréhension des risques de catastrophes, le renforcement de la gouvernance en RRC, l'investissement en RRC et le renforcement de l'état de préparation de la commune en cohérence avec les principaux aléas retenus

Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Mairie	Gando	Personnels administratifs et techniques (13et Conseillers (15)	01VL, 00 minibus, 01 motos tout terrain, 02 tricycles, petits outillages de travaux publics (houe, pèle, pioche, brouette, balais,	Coordonner toutes les actions de prévention, préparation et de réponse aux situations d'urgence en collaboration avec les sectoriels (construction et entretien des ouvrages d'assainissement, gestion des déchets solides et boues de vidange, délivrance des permis de construire, acquisition/réquision du matériel d'intervention, évaluations post-catastrophes, assistances humanitaires, etc.)
ANPC	Mango	Cadres (08)	01 VL, 02 motos tout terrain, stock de non vivres, gilets de sauvetage, tentes	Gérer les situations d'urgences et/ou de catastrophes (évaluations rapides post catastrophes et assistance humanitaire, IEC, etc.).
CIPLEV	Gando Mogou Tchamonga Sagbiebou	Personnels(10)	06 Motos tout terrain	Collecter les informations dues aux facteurs d'insécurité et de vulnérabilité Réaliser les IEC
Solidarités	Gando	DP (01)	00 moto tout terrain,	Faire des évaluations rapides post catastrophes ; Fournir une assistance humanitaire et le soutien psychosocial ; Réaliser les IEC
Eau et assainissement (TdE)		Personnel (05)	Adduction TdE dans la Commune, 01châteaux d'eau, 69 forages	Assurer l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux ouvrages d'assainissement à la population Réaliser les IEC sur l'ingénierie sociale autour des points d'eau Faire la prévision des crues des cours d'eau Collecter les données hydrologiques pour le SAP
Santé	Tous les cantons	Personnel	01CMS, 07 USP 01 Dépôt de produits de soin	Assurer la prise en charge, la surveillance épidémiologique, le WASH et le PEV.

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
				Mettre à disposition des centres de santé pour servir de sites d'accueil
Agriculture	Gando	Personnel (19)	01 VL 01 Moto tout terrain	Assurer l'appui conseil aux agriculteurs Appuyer les organisations d'agriculteurs en intrants et équipements agricoles
Environnement	Gando Sagbiébou	Personnel (02)	03 Motos tout terrain	Réaliser les IEC, les pare-feu et extinction des feux de végétation
Education	Tous les cantons	Enseignants (399)	81 EPP, 07CEG, 03 Lycées	Assurer l'éducation sur la RRC à travers l'intégration de la thématique dans les curricula scolaires Mettre à disposition les établissements scolaires pour servir de sites d'accueil
FDS	Tous les cantons	03 Brigades de gendarmerie 02 unités de police 01 Escadron	Des moyens logistiques disponibles	Assurer la sécurité des personnes et des biens Participer au secours d'urgence Renseigner les autorités locales
OTR	Gando	01 Unité de douane	Des moyens logistiques disponibles	Collecter les taxes, les impôts et les droits de douanes
Croix rouge togolaise (CRT)	Tous les cantons	02 sections locales 48 volontaires	Kits de premiers secours	Faire la prévention des RC ; Assurer les premiers secours Collecter de données pour le SAP communautaire (Balises d'alerte) ; Faire la formation en premier secours ; mettre en place les équipes locales de réponse aux catastrophes (CDRT)
OSC	Gando Sagbiébou Mogou	Responsables de ONG et Associations (05)		Contribuer au renforcement de la résilience face aux RRC à travers les activités communautaires
Leader religieux	Gando		Des moyens logistiques disponibles	Réaliser les IEC Soutenir les victimes

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Leader d'opinion	Gando			Assurer la mobilisation communautaire
Club d'écoute	Gando Tchamonga Mogou Sagbiébou	Personnels : 25		Animer les émissions radiophoniques
Télécommunications	Gando	Personnel : 04	Yas, Moov Radios (0) ATOP (0)	Assurer la diffusion de l'information, sensibilisation, Communication pour le changement de comportement, Assurer la bonne couverture du réseau téléphonique et internet

4.2 Hypothèses de planification

4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : inondations

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement/difficulté d'accès aux zones/insécurité.	Installation des postes de soins mobiles, aménagement des voies, Renforcement de la présence des FDS, évacuation par voie fluviale et aérienne, mobilisation de la logistique de la CRT, des privés et OSC.
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil ; méfiance et réticence des familles d'accueil, faible capacité des familles d'accueil ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives, sensibilisation et appui des familles hôtes ; construction des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes Non adhésion des communautés/barrières culturelles	Sensibilisation des populations Recrutement et renforcement des capacités des acteurs concernés
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Insuffisance d'aliments nutritifs appropriés, Insuffisance des spécialistes en nutrition, Insuffisance de moyens financiers. Barrières culturelles	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora). Recrutement et renforcement des capacités du personnel soignant et les ASC. Sensibilisation des populations
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence des magasins de stockage Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Difficultés d'accès aux zones/Insécurité.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora), Construction des magasins de stockage, Pré positionnement des vivres et non vivres, Assistance par largage, Renforcement de la présence des FDS, Aménagement des voies.
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique, mobiliers scolaires (table-banc, bureau, armoire) et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, du privé, des ONG et de la diaspora) ; Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora), formation des artisans à la construction résiliente.

4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : tempêtes/vents violents

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, méfiance et réticence et vulnérabilité des familles d'accueil ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives, sensibilisation des familles ; appui des familles hôtes ; Construction des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, du secteur privé, des ONG, de la diaspora et privés).
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement, difficultés d'accès aux zone/insécurité.	Installation des postes de soins mobiles, aménagement des voies, renforcement de la présence des FDS, évacuation par voie fluviale et aérienne, mobilisation de la logistique des privés et OSC.
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Insuffisance des aliments spécialisés nutritifs Insuffisance des spécialistes en nutrition Insuffisance de moyens financiers. barrières culturelles	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés). Recrutement et renforcement des capacités du personnel soignant et les ASC. Sensibilisation des populations
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes Non adhésion des communautés/barrières culturelles	Recrutement et renforcement des capacités des acteurs concernés Sensibilisation des populations
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence des magasins de stockage Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Difficultés d'accès aux zones/insécurité	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés).Construction des magasins de stockage Pré positionnement des vivres et non vivres Assistance par largage Aménagement des voies
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, du secteur privé, des ONG, de la diaspora et privés).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora); Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.

4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : conflits intercommunautaires

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les déplacés sont accueillis et installés sur les sites d'accueil sécurisés.	Inexistence des sites d'accueil, risque d'insécurité sur les terrains publics, risque de survenue de maladies à potentiel épidémique sur les sites d'accueil, insuffisance de moyens financiers et matériels. Insuffisance du personnel des FDS	Construction des sites d'accueil ; mise en place des dispositifs d'hygiène et assainissement ; mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés). Recrutement et renforcement de capacités des acteurs concernés Renforcement de la présence des FDS.
Les blessés sont pris en charge à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement, difficultés d'accès aux zones/insécurité.	Recours au matériel des FDS Evacuation des blessés graves Installation des postes médicaux avancés Renforcement de la présence des FDS.
Les déplacés sont assistés en vivres, non vivres et approvisionnés en eau potable.	insuffisance de vivres et non vivres, insuffisance de moyens financiers et matériels.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés).
Les victimes sont assistées pour la réhabilitation des habitations	Insuffisance de capacité en matière d'évaluation des dommages, Insuffisance de moyens financiers.	Recours à l'ANPC, Solidarités, Agriculture, la Gendarmerie pour les évaluations rapides Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés); Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.
Les agriculteurs, éleveurs et communautés sont sensibilisés sur le vivre ensemble et sur les textes régissant le secteur.	Manque de cohésion sociale et recrudescence des violences	Organiser des campagnes de sensibilisation sur la cohésion sociale et le vivre ensemble, Etablir un protocole d'entente entre agriculteurs et éleveurs et entre communautés et veiller à son respect.

5 PLAN DE REPONSE

5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : inondations

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et autorités locales.	
b. Objectifs (pour 150 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et non vivres ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Aménager les voies d'accès alternatives ; - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, CSP, FDS, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Solidarités, environnement, CDB, SNU, ONGs/OSC, la CRT, CIPLEV	-Assurer le secours et sauvetage ; -Collecter, analyser et diffuser les données ; -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; -Distribuer les vivres et les non vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; -Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées ; -Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après les inondations ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; -Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens.
e. EVALUATION	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, FDS, Solidarités, VPC, santé, agriculture, eau et assainissement, travaux publics/Pistes rurales, CRT, OSC, ...	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	
- Logistique de la mairie - Logistique de la gendarmerie et de la police - Logistique des sapeurs-pompiers et ANPC - Logistique des différentes directions préfectorales et régionales	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.

· Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés		
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l’Etat, mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (24 heures)	Mairie, ANPC, Solidarités, Agriculture, CRT, FDS, SNU présentes dans la région, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Mairie, Directions préfectorales et régionales ANPC, Solidarités, ANAMET, CRT, SNU, OSC, etc.	Maire

5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : tempêtes/vents violents

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et autorités locales.	
b. Objectifs (pour 1000 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Dégager les voies encombrées par les débris (arbres, habitations, etc.) ; - Rétablir les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées, - Assurer une communication officielle et rassurante.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, CSP, FDS, Agriculture, Santé, Solidarités, Environnement, CDB, SNU, OSC et la CRT, TP, SCOUT, VPC.	-Assurer le secours et sauvetage, -Collecter, analyser et diffuser les données, -Mobiliser les ressources -Distribuer les vivres et les biens non alimentaires, les intrants agricoles et les médicaments, -Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées, -Sensibiliser les populations sur les mesures préventives aux urgences ; -Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial, -Sécuriser et protéger les personnes affectées.

e. EVALUATION		
Acteurs		Activités
Mairie, ANPC, FDS, Solidarités, Santé, Agriculture, Eau et assainissement, Travaux publics/Pistes rurales, CRT, OSC, VPC,...		Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
• Logistique de la mairie • Logistique de la gendarmerie et de la police • Logistique des Sapeurs-pompiers et ANPC • Logistique des différentes Directions Régionales. • Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés		Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l'Etat, mairie, des OSC et des Privés		Créer un fonds d'aide aux urgences
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora		Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (48 heures)	Directions Régionales, CRT, SNU présentes dans la région, élus locaux et l'administration communale, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Directions Régionales, Mairie CRT, SNU, OSC, etc.	Maire

5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : conflits intercommunautaires

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations sécuritaires et locales.	
b. Objectifs pour 100 ménages	
Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; Rétablir les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; Assister les personnes affectées en vivres et non vivres; Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées ; Sensibiliser les agriculteurs, les éleveurs et les communautés sur la cohésion sociale et le vivre ensemble ; Assurer une communication officielle et rassurante ; Assurer la sécurité des personnes et des biens.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Mairie et FDS	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement.

d. Mise en œuvre		
Acteurs		Activités
Mairie, FDS, ANPC, CSP, Directions préfectorales de l'Agriculture, de la Santé, Solidarités, Environnement, CDB, les PTF, OSC, chefferie traditionnelle, CIPLEV, PURS, comités de paix du HCRRUN et la CRT.		-Assurer le secours et sauvetage, -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; -Distribuer les vivres et les non vivres ; -Collecter, analyser les données, diffuser les informations ; -Intensifier la communication sur la cohésion sociale et le vivre ensemble ; - Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial ; -Sécuriser et protéger les personnes affectées ; -Construire et réhabiliter les abris
e. Evaluation		
Acteurs		Activités
Mairie, FDS, ANPC, CSP, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Solidarités, environnement, CDB, les PTF, OSC, VPC, chefferie traditionnelle, CIPLEV, PURS, comités de paix du HCRRUN et la CRT		Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
• Logistique de la mairie ; • Logistique de l'ANPC ; • Logistique de la gendarmerie et de la police ; • Logistique des sapeurs-pompiers ; • Logistique des différentes directions préfectorale et régionale ; • Logistique des comités de base, des OSC et des privés.		• Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, de la Commune, des OSC et des Privés		Créer un fonds d'aide aux urgences
h. Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires internationaux et de la diaspora		Organiser des réunions de crise et d'appel de fonds
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)

Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (48 heures)	Directions préfectorales, CRT, PTF présents dans la région, les élus locaux et l'administration communale, les OSC, etc.	Maire, FDS, ANPC
Monitoring	Mairie, FDS, directions préfectorales, les autorités des communes sœurs, CRT, PTF, OSC, etc.	Maire, FDS, ANPC

6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux trois contingences retenues à savoir : inondations, tempêtes/vents violents et conflits intercommunautaires.

Nº	Intitulés	Inondations	Tempêtes/vents violents	Conflits intercommunautaires	TOTAL
1	Préparation	55 100 000	3 074 375	3 413 600	61 587 975
2	Réponse	33 200 000	313 750	45 977 500	79 491 250
3	Relèvement	121 000 000	14 180 000	340 000 000	475 180 000
4	Coordination	10 465 000	878 406 ,25	19 469 555	29 934 555
TOTAL		219 765 000	18 446 531	408 860 655	647 072 186

Le coût total du Plan de Contingence 2026-2028 de la commune Oti Sud 1 s'élève à **Six cent quarante-sept millions soixante-douze mille cent quatre-vingt-six (647 072 186) FCFA.**

7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

Le maire est responsable de la mise en œuvre du plan communal de contingence en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Il est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal

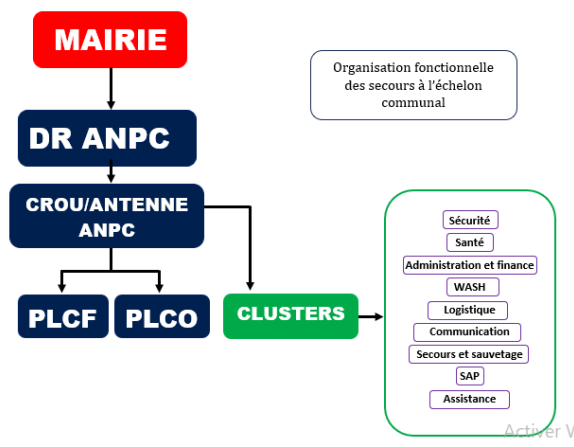


Figure 2 : Schéma de la coordination

Conclusion

Le profil humanitaire de la commune présente des aléas d'ordre naturel et anthropique à savoir les inondations, les tempêtes/vents violents, les feux de végétation/incendies, les conflits intercommunautaires, les épidémies/épizooties/épiphyties, les poches de sécheresse et le débordement de la crise de sahel, etc. L'analyse des données desdits aléas collecté auprès des acteurs de la plateforme locale a permis de retenir les aléas majeurs objet du présent plan.

L'atelier d'élaboration du PCC a retenu sur la base de la grille d'analyse trois (03) aléas qui sont apparus comme les plus récurrents et les plus sévères selon les réalités de la commune. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de la plateforme communale RRC. Il reste un outil d'orientation, d'aide à la prise de décision et de plaidoyer.

Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, autorités traditionnelles et coutumières, services techniques préfectoraux, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.). Ceci nécessite pour son appropriation, une large diffusion à travers les canaux les plus appropriés de la commune. Ce plan est dynamique et peut être actualisé avant échéance suivant l'évolution de la situation humanitaire de la commune.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Aléa : un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Catastrophe : Evénements, ou succession d'événements, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure.

Assistance humanitaire : consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

Evaluation des aléas ("analyse" des aléas) : Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié. L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

Évaluation des risques (analyse des risques) : Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dues à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié. Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région ("carte des aléas"); les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque zone ("analyse de la vulnérabilité" et "estimation des pertes attendues").

Résilience : Aptitude d'un individu, d'une communauté à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Risque : Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer.

Vulnérabilité : Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux inondations

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Construction de 4 PEA (poste d'eau autonome)	30 000 000	-	30 000 000	30 000 000	février - novembre En collaboration avec la DRE
1.2	Organiser des associations (VEC, Artisans, CDB, ONG, groupements de femmes, élèves) pour le reboisement	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	février - novembre En collaboration avec le MERF
1.3	Achat de médicaments et de solutés pour 100 Sinistrés (kit de premiers secours)	100 kits	-	100	5 000 000	avril - mai En collaboration avec la DPS
1.4	Prépositionnement de produits, matériels et équipements de désinfection	_Pulvérisateurs (40) _EPI (80)	_Pulvérisateurs (10) _EPI (0)	_Pulvérisateurs (30) _EPI (80)	3 100 000	mars - avril En collaboration avec la DHAB
1.5	Prépositionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection à la Formation Sanitaire Chef-lieu de la commune	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	mars - avril En collaboration avec la DPS
1.6	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	février -mars En collaboration avec la DPS

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
	(formation de 50 agents en atelier de 2 jours)					
1.7	Mise en place de la plateforme locale RRC	PM	PM	PM	PM	janvier –février En collaboration avec l'ANPC
1.8	Identification et évaluation des sites d'accueil	500 000	-	500 000	500 000	janvier -février En collaboration avec l'ANPC
1.9	Organisation de la filière des déchets solides et des boues de vidanges	PM	PM	PM	PM	Janvier-Décembre En collaboration avec la DHAB
1.10	Installation des panneaux d'interdiction d'installation ou de passage à proximité des infrastructures à risques	500 000	-	500 000	500 000	février –novembre
1.12	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	février et aout En collaboration avec l'ANPC
1.13	IEC (émissions radio télévisées, sensibilisation de masse, kits de communication...)	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	fevrier - novembre En collaboration avec l'ANPC
	Sous-Total I				26 200 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.1	Prise en charge médicale et psychosociale des sinistrés	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	mai- novembre En collaboration avec la DPS et l'AS
2.2	Installation de 2 postes de soins mobiles	4 000 000	0	4 000 000	4 000 000	mai-juin En collaboration avec la DPS
2.3	Construction de 10 ouvrages sanitaires mobiles (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	4 000 000	0	4 000 000	4 000 000	mars - avril En collaboration avec la DHAB
2.4	Approvisionnement en eau potable avec un camion-citerne	.1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	Lors du sinistre En collaboration avec la DRE et CSP
2.5	Distribution des comprimés de chlore	_comprimés de clore (1 plaquette * 5000 ménages)	0	_comprimés de clore (1 plaquette * 5000 ménages)	1 000 000	avril- juin En collaboration avec la DHAB
2.6	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	200 000	0	200 000	200 000	Lors du sinistre
2.7	Assistance en vivre, non vivre	_100 sacs de maïs et 100 sacs de riz _tôles et pointes	0	_100 sacs de maïs et 100 sacs de riz _tôles et pointes	20 000 000	Lors du sinistre En collaboration avec l'ANPC

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.8	Installation des sinistrés dans les familles d'accueil	PM	0	PM	PM	Lors du sinistre En collaboration avec l'ANPC et l'AS
2.9	Installation et sécurisation des sites d'enregistrements des sinistrés	PM	0	PM	PM	Lors du sinistre En collaboration avec l'ANPC et l'AS
2.10	Prise en charge des cas de malnutrition	PM	0	PM	PM	mai-juin et septembre - octobre En collaboration avec la DPS
2.11	Scolarisation des enfants sinistrés	PM	0	PM	PM	mai- juin et septembre – octobre en collaboration avec l'IEPP
2.12	Installation, équipement des salles de classes mobiles	PM	PM	PM	PM	mai- juin et septembre – octobre En collaboration avec l'IEPP
2.13	Vidange et désinfection des douches et latrines de fortune	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	juste après la crise En collaboration avec la DHAB
	Sous-Total II				29 200 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Réhabilitation des ouvrages socio-collectifs (écoles,	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	après la crise

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
	marchés, centres de santé, routes, etc.)					
3.2	Réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable (PEA)	PM	0	PM	PM	Pluriannuelle ; En collaboration DRE
3.3	Appui aux groupements, associations, coopératives pour la relance des AGR	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	après la crise
3.4	Accompagnement des sinistrés auprès des institutions financières	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	après la crise
3.5	Construction/réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	0	PM	PM	pluriannuelle
	Sous-Total III				121 000 000	
	TOTAL				176 400 000	
	Coordination (5%)				8 820 000	
	TOTAL GENERAL				185 220 000	

Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux tempêtes/vents violents

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Sensibilisation de la population sur l'importance des pare-feu	02 Techniciens en environnement ; matériel logistique ; moyen financier ; matériel roulant ; carburant	01 Technicien en environnement ; matériel logistique ; matériels roulant	01 technicien ; moyen financier ; carburant	597 500	Janvier à Mai
1.2	Emissions radiophoniques	02 Techniciens en environnement ; techniciens de la radio ; matériel logistique ; moyen financier ;	01 Technicien en environnement ; matériel logistique ; ;	01 technicien ; ; techniciens de la radio moyen financier	130 000	Janvier à Mai

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.3	Suivi de la mise en œuvre des pare-feu et feux précoces	01 Techniciens en environnement ; matériel logistique ; moyen financier ;	01Techniciens en environnement ; matériel logistique;	Moyen financier	375 000	Janvier à Mai
1.4	Reboisement	Plants ; 20 personnes ; moyen financier ; matériel ; moyen roulant ; carburant	Plants ; 5 personnes ; matériel ; moyen roulant;	Moyen financier ; 15personnes ; carburant	1 971 875	Mars à juillet
1.5	Réunion de la plateforme locale de réduction de risque de catastrophes				PM	Mars à juillet
Sous-Total I					3 449 375	
II	ACTIVITES DE REPONSE					

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.1	Collecter, analyser et diffuser les données	Techniciens en environnement ; matériel logistique ; moyen financier ; matériel roulant	Techniciens en environnement ; matériel logistique ; matériel roulant	Moyen financier ; carburant	238 750	Mai à Octobre
2.2	Sensibiliser la population sur l'importance du reboisement et des pare-feu	02 techniciens en environnement ; moyen financier ; matériel roulant	01 technicien en environnement ; moyen financier ; matériel roulant	01 technicien en environnement ; carburant	75 000	Mars à Octobre
2.3						
2.4						
Sous-Total II					902 500	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
3.1	Accompagnement des sinistrés en matériel de construction	Tôles ; pointes ; ciment	Tôles ; pointes	Ciment	8 400 000	Mai à Octobre
3.2	Assistance en vivre et non vivre	Céréales ; huiles ; savons ; seau ; nattes	Seaux ; savons ; nattes ; ustensiles de cuisine	Céréales ; huiles	5 780 000	Mai à Décembre
Sous-Total III					14 180 000	
TOTAL					18 531 875	
Coordination (5%)					926 594	
TOTAL GENERAL					19 458 469	

Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse aux conflits intercommunautaires

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Achat de médicaments et de solutés	Médicaments ; Solutés et consommables		Médicaments ; Solutés et consommables	1 800 000 (Blessés = 60*10 000 ; déplaces (20%) =3 000*2*200)	Février à Juin
1.2	Pré positionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection dans les DPS	1 Vehicule ; Carburant ; manutention ; magasin ; magasinier	1 Vehicule ; Carburant ; manutention ; magasin ; magasinier	Carburant	15 500	Février à juin
1.3	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires	2 Formateurs de niveau régional ; 14 participants ; 1 chauffeur ; 1 véhicule ; une salle ; prise en charge ; vidéo projecteur ; 20l de carburant	2 Formateurs de niveau régional ; 14 participants ; 1 chauffeur ; 1 véhicule ; une salle ; vidéo projecteur	Prise en charge ; location de salle et carburant	915 500 (	Février à juin
1.4	Trois réunions de la plateforme locale RRC	cartons d'eau	cartons d'eau		27 000)	Février à juin
1.5	IEC (émissions radio)	Radio et ressources humaines	Ressources humaines	Radio	150 000	Février à juin

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.6	IEC (5 sensibilisations de masse)	Voiture ; carburant ; ressources humaines ; matériels sonos ; chaises ; collation	Voiture ; ressources humaines	Carburant ; matériels sonos ; chaises ; collation	305 600)	Février à juin
1.7	IEC (Confection et diffusion des Spots)	Journaliste ; techniciens radio ; radio communautaire	Journaliste ; techniciens radio ; radio communautaire	Frais de conception de spots, diffusion de spots	200 000	Février à juin
Sous-Total I					3 413 600	
II ACTIVITES DE REPONSE						
2.1	Prise en charge médicale des sinistrés	Agents de santé ; Formation sanitaires ; médicaments ; Solutés et consommables	Agents de santé ; Formation sanitaires ; médicaments ; Solutés et consommables		PM	Février à juin
2.2	Evacuation des blessés	Ambulances fonctionnels, Ambulanciers ; carburant ; Brancard ; Agents de santé et médicament	Ambulance de la DPS ; Brancard ; Agents de santé et médicaments	Ambulancier ; carburant ;	2 500 000	Février à juin
2.3	Enterrement digne des victimes	Corbillard musulman; corbillard communautaire ; Sacs mortuaires ; Manœuvres	Corbillard musulman ; Sacs mortuaires ; Manœuvres ; Agents	Corbillard communautaire ; Carburants pour corbillard ; Prise en	4 500 000	Février à juin

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
		; Agents de santé ; EPI ; Magistrats	de santé ; EPI ; Magistrats	charges manœuvres		
2.4	Installation des postes de soins mobiles	2 Agents de santé ; médicaments ; Solutés et consommable ; véhicule ; 1 chauffeur ; Carburant	2 Agents de santé ; médicaments ; Solutés et consommable ; véhicule ; 1 chauffeur ; Carburant	Carburant et prise en charge des agents de santé et du chauffeur	230 000	Février à juin
2.5	Approvisionnement en eau potable	Camions citernes ; Bâche à eau ; Carburant ; Chauffeur ; Technicien + artisans réparateurs ; Pièces de rechanges pour pompe	; Chauffeur ; Technicien + artisans réparateurs	Camions citernes ; Bâche à eau ; Carburant ; Pièces de rechanges pour pompe ; Prise en charges du chauffeur et technicien+ artisans réparateurs	19 100 000 Carburant	Février à juin
2.6	Distribution des comprimés de chlore				PM	Février à juin
2.7	Assistance en vivre et non vivre	Véhicule ; Carburant ; vivres et non vivres ; Equipes de distribution	Véhicule ; Equipes de distribution	Carburant ; vivres et non vivres ; Prise en charge de	15 497 500	Février à juin

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
				l'équipe de distribution		
2.8	Sécurisation des sites d'accueil				PM	Février à juin
2.9	Prise en charge psychosociale des victimes	Psychologue ; réunion de sensibilisation		Psychologue ; Prise en charge du psychologue ; Budget sensibilisation	1 000 000	Février à juin
2.10	Prise en charge des cas de malnutrition	Un nutritionniste ; Aliment enrichi ;	Un nutritionniste ;	Aliment enrichi ; Prise en charge du nutritionniste	800 000	Février à juin
2.11	Scolarisation des enfants déplacés	Kits scolaires ; matériels didactiques ; salle de classe ; ressources humaines	Kits scolaires ; matériels didactiques ; salle de classe ; ressources humaines	Kits scolaires ; matériels didactiques supplémentaires ;	2 350 000	Février à juin

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.12	Assistance en matériels, abris et AME pour les réfugiés	Camions ; carburant ; ressources humaines ; matériels pour abris et AME	Camions ; ressources humaines	Carburant ; matériels pour abris et AME	PM	Février à juin
2.13	Prise en compte de la scolarisation des enfants en situation de handicap	Personnels spécialisés ; matériels didactiques adaptés		Personnels spécialisés ; matériels didactiques adaptés	PM	Février à juin
Sous-Total II					23 730 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Réhabilitation de l'infrastructure détériorée	Tôle ; Gravier, ciment ; sable ; ressources financières		Tôle ; Gravier, ciment ; sable ; ressources financières	30 000 000	Août à Décembre
3.2	Reconstruction des infrastructures détruites	Tôle ; Gravier, ciment ; sable ; ressources financières		Tôle ; Gravier, ciment ; sable ; ressources financières	150 000 000	Août à Décembre
3.3	Appui à la réinstallation des populations déplacé dans leurs localités de provenances	Camions ; carburant ; ressources humaines et financières		Camions ; carburant ; ressources	20 000 000	Août à Décembre

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
				humaines et financières		
3.4	Reprise de l'administration locale				PM	Août à Décembre
3.5	Appui aux PDI et PDE pour la relance des AGR	Ressources humaines et financières	Ressources humaines	Ressources humaines qualifiées et financières	40 000 000	Août à Décembre
Sous-Total III					100 000 000	-
TOTAL					127 143 600	
Coordination (5%)					6 357 180	
TOTAL GENERAL					133 500 780	

Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires

N°	Structures	Nom et prénoms	Titres	Contact
1	Mairie	N'GNAM Tchandame	Maire	90 78 71 42
2	ANPC	DAKE Atsou	Chef d'antenne	90 61 16 01
3	CIPLEV	BAWA Abass	Chef d'équipe	92 62 66 86
4	Direction Préfecturale des Solidarités	SAGBANA Babanam	Directeur préfectoral	91 90 99 80
5	Direction Préfecturale de la Santé	AKATOR Biova Komlan	Directeur préfectoral	92 26 14 84
6	IEPP	NANO Béla	Chef d'inspection	90 79 46 43
7	Direction Préfecturale de l'Agriculture	WAGOU Naboik Parkébé	Directeur préfectoral	90 08 72 06
8	Direction Préfecturale de l'Environnement		Directeur Préfectoral	
9	Trésorerie Oti sud 1	IROUKORA Biova Yaovi	Trésorier Préfectoral	
10	Gendarmerie	KOUSSA Atcha	CB	93 57 02 17
11	Commissariat de Police	AGBERE Iyimoira	Commissaire	70 58 55 23
12	Agence de la TdE	MIMMAME Djimbom	Chef d'Agence	91 84 16 52
13	Croix rouge Togolaise section locale	SANWOGOU K. Idaan	Président local	90 83 62 43
14	Chefferie traditionnelle	M'BOMA Kombiani	Régent	91 71 73 00
15	CCD	BONGOHI Sambieni Idémon	Président	92 88 23 19
16	ONG « UN POUR TOUS, TOUS POUR UN »	SIBITI Aoufoh	Président	90 32 31 51
17	Association « ADEPOBA »	NABOUDJA Sakibou	Président	92 69 38 42
18	Leader religieux	M'BOMA Yaya	Président	91 23 67 16
		N'SAKAM Emmanuel	Curé	90 27 77 12
19	Leader d'opinion	TATCHANI Dambolé	Membre	92 62 99 85
20	Clubs d'écoute	NABOUDJA Sakibou	Coordonnateur	92 69 38 42
21	Syndicat des transporteurs	BANKATI Djambieré	Président	90 33 05 57